|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant radiation des effectifs suite à démission d’un agent contractuel de droit public****N°…….** |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 551-1 et L 551-2,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le contrat d'engagement du …………. au …………….. entre (collectivité ou établissement) ……………………………. et M………………………… ;

ou

Vu le contrat d'engagement à durée indéterminée conclu le ………………. entre (collectivité ou établissement public) ……………………………. et M……………………………. ;

Vu la lettre de de démission présentée par M (nom-prénom-grade-qualité) …………………………………… en date du ……………………… ;

(le cas échéant) Vu l’entretien en date du ……………………….. ;

Considérant la volonté non équivoque de l’intéressé de cesser ses fonctions au sein de (collectivité OU établissement) ………………..………..……….. et de quitter par conséquent les effectifs de la collectivité ;

Considérant que rien ne s’oppose qu’il soit donné satisfaction à la demande de démission ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** : La démission de M (nom–prénom–qualité) ………………………………………… est acceptée et prend effet à compter du ………………………………

**Article 2** : A compter de cette date, M ………………………………. est radié des effectifs de (collectivité ou établissement) ……………………………………………

**Article 3 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président), - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Notification faite le ……………………………..Signature de l’agent : |